



*Produire
du lait bio
en Bretagne*



Depuis plus de 20 ans, la Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques (FRAB) et les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) bretons accompagnent les agriculteurs biologiques bretons. Aujourd'hui, grâce à ses nombreux adhérents et techniciens spécialisés, le réseau bénéficie d'une expertise en agriculture biologique qui lui permet d'accompagner tous les agriculteurs qui le souhaitent. Ainsi, le réseau permet aux agriculteurs intéressés de découvrir les techniques utilisées par les agriculteurs biologiques, de réfléchir à une conversion, de réaliser des diagnostics complets d'exploitation. 60% des producteurs biologiques bretons sont adhérents dans un des 4 GAB de Bretagne. Par ailleurs, le réseau compte une soixantaine de producteurs bénévoles actifs : administrateurs, mandatés et responsables de commissions. Par ailleurs, le réseau compte environ 60 producteurs bénévoles actifs : administrateurs, mandatés et responsables de commissions.

UN RÉSEAU, DES VALEURS, DES HOMMES

Le réseau agit notamment dans :

- Le développement et l'accompagnement de la production
- Le transfert des pratiques biologiques vers les agriculteurs non bio
- La formation
- La recherche et l'expérimentation
- Le développement des filières
- La promotion de l'agriculture bio, de ses techniques et de ses produits

En 2016, le réseau GAB-FRAB, c'est :

- 60% des producteurs bio bretons adhérents
- Environ 60 producteurs bio bénévoles actifs : administrateurs, mandatés, responsables de commissions
- Une présence sur le territoire breton via 1 fédération régionale, la FRAB et 4 groupements départementaux d'agriculteurs bio, les GAB
- 40 salariés dont :
 - 18 techniciens spécialisés
 - 6 chargés de mission filières et restauration collective
 - 2 chargés de mission réglementation et observatoire de la bio
 - 5 chargés de communication et promotion de la bio



Réseau **Gab • Frab**
Les Agriculteurs **BIO** de Bretagne

POUR COMMANDER CE DOCUMENT, CONTACTEZ :

Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne
12, Avenue des peupliers
35510 Cesson Sévigné
T 02 99 77 32 34

www.agrobio-bretagne.org

Comité de rédaction :

Denis Alamome et *Goulven Maréchal* (FRAB)
Guilbot Tiphaine (GAB 22) *Guillaume Michel* (GAB 22)
Katell Gueguen (GAB 29), *David Roy* (Agrobio 35)
Christophe Lefèvre (GAB 56)

Avec la participation de:

Jean-Michel Favé (producteur, Finistère)
Emmanuel Gauthier (FRAB), *Véronique Fraissenet* (GAB 22)

Comité de relecture :

Yann Yobé (producteur, Côtes-d'Armor) ■ *Michel Capitaine* et *Philippe Nicol* (producteurs, Finistère) ■ *Philippe Bonenfant* et *Yves Jan* (Producteurs, Ille-et-Vilaine) ■ *Joannie Leroyer* (ITAB) ■ *Gaëtan Johan*, *Eric Guerrand*, *Anne Laure Simon* (Agrobio 35)

Remerciements pour leur témoignage à :

Sébastien Baron, *Ludovic Massard*, *Gwénael Jagorel* (Producteurs dans le Morbihan) ■ *Philippe Nicol*, *Michel Capitaine*, *Erwan Leroux*, *André Le Du*, *Véronique Coadoux* (Producteurs-trice dans le Finistère) ■ *Philippe Bonenfant*, *Pierre-Yves Orain* (Producteurs en Ille-et-Vilaine) ■ *Huguette et Jean-Baptiste Le Provost*, *Anne Lebriquet* (Producteur-trices dans les Côtes-d'Armor)
■ Au **GAB 44**, à **l'ADAGE** et au **RAD** pour l'utilisation de leurs références

Première édition du guide imprimée en décembre 2012, contenu réactualisé en septembre 2016.
Tous les témoignages de ce guide ont été recueillis en 2011 et 2012.

Imprimé par Calligraphy - Châteaubourg [35]
N° ISBN : 978-2-915631-25-8

Création / Conception : Agrobio 35

Crédits photos : Agrobio 35 [Matthieu Chanel]

Achevé d'imprimer en septembre 2016.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans l'accord exprès de la FRAB.



UN GUIDE "PRODUIRE DU LAIT BIO" | POUR QUI ? POUR QUOI ?

Ce guide est une contribution pour vous aider dans vos choix et tenter de vous éclairer dans votre réflexion vers l'agriculture biologique.

Destiné à tous les producteurs du Grand Ouest qui s'interrogent sur la production de lait biologique, il s'adresse également aux éleveurs produisant déjà du lait biologique, aux personnes en réflexion sur une installation avec ce mode de production, aux élèves et étudiants de l'enseignement agricole et à leurs enseignants, tout comme aux formateurs.

Cet ouvrage rassemble des expériences issues des pratiques et savoir-faire des producteurs biologiques, confrontées et étayées par quelques données théoriques.

Il se veut une transmission des techniques et savoir-faire acquis et développés (que ce soit au travers de travaux collectifs ou individuels), des producteurs aux producteurs.

Dans un souci de rendre cette brochure pratique et pertinente, nous l'avons mise en page de la façon suivante : en page de droite, vous trouverez le corps du texte du guide, complété par des témoignages de producteurs, des illustrations ou des données statistiques sur la page de gauche.

Nous souhaitons ainsi d'une part vous donner les moyens de comprendre et de mieux maîtriser les systèmes laitiers biologiques en vous présentant les techniques et les valeurs communes à tous les éleveurs ; et d'autre part vous faire partager une partie de la diversité de ces systèmes.

Ce cahier technique a été réalisé par les techniciens, les animateurs et les producteurs des réseaux GAB/FRAB.

Bonne lecture à vous.

Le comité de rédaction

| SOMMAIRE | PRODUIRE DU LAIT BIO EN BRETAGNE

EDITO : " DU LAIT BIO EN BRETAGNE, UNE ÉVIDENCE ! "	PAGE 5
CHANGER DE SYSTÈME : LA CONVERSION À LA BIO	PAGE 7
UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SYSTÈMES BOVINS LAIT BIOLOGIQUES DANS LE GRAND-OUEST... MAIS DES FONDAMENTAUX À NE PAS OCCULTER	PAGE 11
L' HERBE PÂTURÉE , PILIER DU SYSTÈME FOURRAGER	PAGE 15
L' ENRUBANNAGE , L' ENSILAGE ET LA LUZERNE	PAGE 23
LES AUTRES FOURRAGES STOCKÉS	PAGE 25
LES CONCENTRÉS PRODUITS SUR LES ÉLEVAGES BIO	PAGE 29
SANTÉ ANIMALE : OBSERVER, PRÉVENIR, TRAITER	PAGE 31
LES SIX PREMIERS MOIS DE LA GÉNISSE , UNE PÉRIODE PRIMORDIALE	PAGE 37
QUELLE VACHE LAITIÈRE POUR QUEL SYSTÈME ?	PAGE 39
AGRONOMIE , ASSOLEMENT ET ROTATION	PAGE 41
FERTILISATION ET GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE	PAGE 45
QUELQUES REPÈRES TECHNICO-ÉCONOMIQUES	PAGE 47
LA COMMERCIALISATION DU LAIT BIO EN CIRCUITS LONGS	PAGE 49
LA COMMERCIALISATION DU LAIT BIO EN CIRCUITS COURTS	PAGE 50
INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	PAGE 50
BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES	PAGE 51

*Produire
du lait bio
en Bretagne*





| ÉDITORIAL | ÉLEVEURS BIO : FAISONS RÉSEAU !

La première édition de ce guide « Produire du lait bio en Bretagne » est parue en 2011, à l'issue d'une vague massive de conversions de fermes laitières vers l'Agriculture Biologique [+37% de fermes laitières bio et en conversion entre 2009 et 2011, pour atteindre 450 élevages fin 2011]. Nos réseaux et les filières en place s'interrogeaient alors sur la capacité à intégrer ces nouveaux profils de producteurs et ces nouveaux volumes de lait dans le monde de la bio, et ce d'autant plus dans des contextes pédo-climatiques parfois difficiles (années de sécheresse). Dans les 2 cas, la réponse a été positive : ces nouveaux producteurs, dans leur diversité de situations initiales, ont pour la très grande majorité d'entre eux relevé le défi technique de la bio et nos filières biologiques ont su valoriser ces nouveaux volumes [la collecte de lait biologique est passée de 270 millions de litres en 2010 à 450 millions de litres en 2012, soit une hausse de 66%].

L'année 2016 est marquée par des questionnements similaires, dans un contexte de crise laitière conventionnelle qui pousse de nombreux producteurs à envisager la voie de l'Agriculture Biologique. L'expérience acquise nous donne confiance sur nos capacités à accompagner ces nouveaux éleveurs laitiers dans leurs cheminements et à les intégrer dans nos filières, dans leur diversité de profils. Les situations sont cependant parfois plus complexes qu'en 2009-2010, tant techniquement, qu'économiquement.

Si les éleveurs laitiers biologiques ont su montrer leurs capacités à innover et développer leur filière tout en la maîtrisant, de nombreux enjeux restent à relever dans les années à venir : le renforcement de l'autonomie alimentaire de nos élevages dans un contexte d'instabilité climatique croissante, la maîtrise de nos coûts de production, l'implication du plus grand nombre d'éleveurs dans leurs filières et en particulier au sein des Organisations Economiques de Producteurs et enfin, le renouvellement des générations en donnant envie aux plus jeunes de découvrir le métier d'éleveur bio et ses atouts. Nos réseaux s'attellent à répondre à ces différents défis, par des actions de recherche (sur le pâturage hivernal par exemple), de développement (formation, organisation des filières) ou encore de communication (promotion du métier d'éleveur laitier bio).

Le développement que connaît l'élevage laitier bio en Bretagne depuis plusieurs années est une bonne nouvelle pour la planète, pour nos filières et bien sûr aussi pour nous, éleveurs, dont les réseaux se renforcent. Notre expérience nous montre que la réussite d'une démarche de conversion à l'Agriculture Biologique réside justement dans cette capacité à faire réseau, via la participation à des formations, des groupes d'échange ou par un investissement au sein d'Organisations Economiques de Producteurs. Nous espérons que ce guide saura vous donner les connaissances et l'envie pour aller plus loin dans la découverte de nos réseaux d'agriculteurs biologiques.

Patrick Guillerme

ELEVEUR LAITIER BIO À THEIX (56)

Président de la FRAB

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DES PRINCIPES DE L'AB EN ÉLEVAGE LAITIER

Le lien au sol

L'élevage hors sol est interdit. L'alimentation du bétail doit provenir au moins à 60% de la ferme, ou à défaut d'autres exploitations biologiques de la région.

Les effluents d'élevage bio doivent retourner sur des terres cultivées en bio

Le bien-être animal

TABLEAU 1 : LE BIEN ÊTRE ANIMAL

	Poids vif minimal	Surface aire de couchage (m ² /tête)	Surface aire d'exercice (m ² /tête)
Vaches Laitière		6	4.5
	Jusqu'à 100 kg	1.5	1.1
	Jusqu'à 200 kg	2.5	1.9
Génisses et engraissements			
	Jusqu'à 350 kg	4	3
	Supérieur à 350 kg	5 avec minimum de 1m²/100 Kg	3.7 avec minimum de 0.75 m²/100 Kg
Taureaux		10	30

Veau : une semaine en case individuelle maximum.

Les traitements allopathiques

La prévention (alimentation, hygiène, logement, conduite) limite les principaux risques sanitaires.

Les traitements préventifs et systématiques sont interdits.

Les méthodes alternatives sont privilégiées (homéopathie, phytothérapie, ...).

Exceptionnellement, l'utilisation de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques est tolérée, mais uniquement en curatif et sous la responsabilité d'un médecin vétérinaire.

Maximum 3 traitements allopathiques par an (les antiparasitaires sont autorisés et non comptabilisés dans les 3 traitements allopathiques annuels, mais les traitements systématiques restent interdits). Maximum un traitement pour les animaux dont la durée de vie est de moins d'un an.

Une alimentation bio

Les animaux doivent être nourris avec 100% d'aliments bio. Les aliments en conversion sont autorisés à concurrence de maximum :

- **pour le C1** (récolté au cours des 12 premiers mois de conversion) : 20%, uniquement dans le cadre de fourrages pérennes autoproduits

- **pour le C2** (récolté entre le 13ème et le 24ème mois de conversion des terres) : max 30% d'aliments C2 achetés, jusqu'à 100% d'aliments C2 autoproduits

Au moins 60% de la matière sèche composant la ration journalière proviennent de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés.

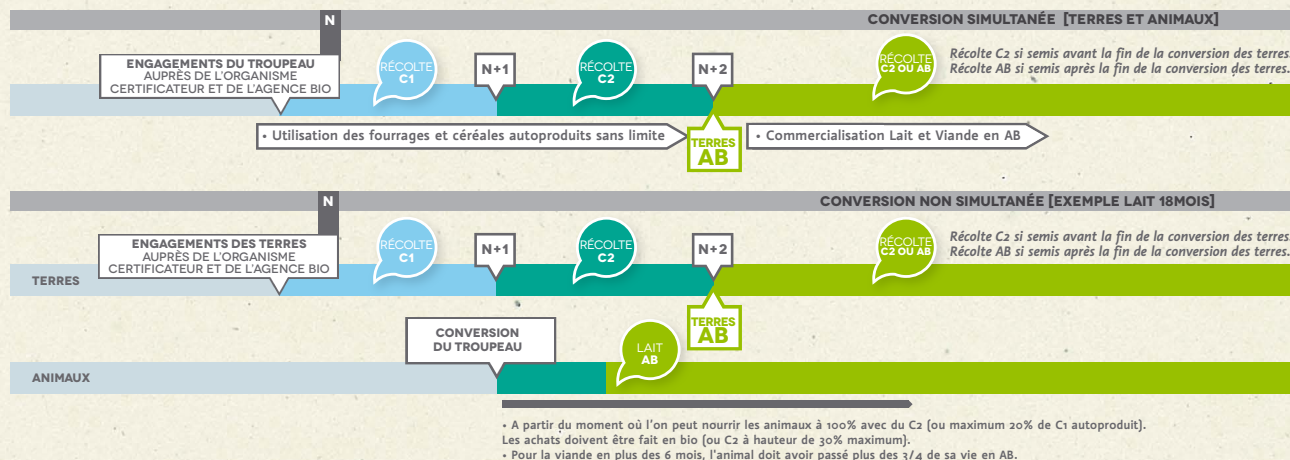
Les veaux sont nourris au lait maternel pendant au moins 3 mois

Origine des animaux

Les animaux biologiques naissent et sont élevés dans des exploitations bio. Lors du renouvellement d'un cheptel, les animaux reproducteurs adultes non bio introduits sont ensuite élevés en bio. Les femelles non bio doivent être nulipares et ne peuvent représenter plus de 10% du cheptel bovin adulte.

La durée de conversion

Avant que les produits d'une ferme qui s'engage à respecter le cahier des charges AB et à se faire certifier puissent être valorisés en bio, il existe une période transitoire dite de "conversion". Pendant cette période, la ferme est menée selon les règles de la réglementation bio sans que ses produits puissent prétendre à la certification "Agriculture Biologique"





► L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN QUELQUES MOTS...

"L'agriculture biologique : une agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse".

Pour beaucoup, l'agriculture biologique se résume à cette définition donnée dans la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980.

Ce n'est pas faux, mais cela ne suffit pas à définir les pratiques de la production biologique. L'agriculture biologique est définie par un cahier des charges européen (règlement CEE 834/2007 et CEE 889/2008). L'ensemble des pratiques doit respecter cette réglementation et être contrôlé par un organisme de certification indépendant, agréé par l'Etat.

Mais pour sa mise en pratique, l'agriculture biologique ne se résume pas qu'à un cahier des charges. **C'est un mode de production respectueux des équilibres naturels, des organismes vivants, une agriculture durable avec des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.**

S'engager dans la bio ne consiste pas à revenir à une agriculture "traditionnelle", c'est-à-dire celle d'avant guerre. Ce n'est pas non plus semer et laisser faire. L'agriculture biologique s'appuie sur les mécanismes du vivant pour aller vers un objectif de production. Elle doit aussi trouver les équilibres et la cohérence propres aux objectifs des hommes qui la pratiquent et à de leur projet de vie.

► CHANGER DE SYSTÈME : LA CONVERSION À LA BIO

Qu'est ce que la conversion à la bio ?

La conversion à l'agriculture biologique correspond à la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Cette période implique souvent une modification du système de production, des pratiques techniques, et parfois de la vision de son métier. Elle entraîne des charges induites (coût des semences, travaux, ...) provoque des baisses de rendements sans valorisation supplémentaire. Même si des aides existent, la conversion est une période qu'il convient de bien préparer techniquement, mais aussi économiquement, car des baisses de revenu dans les 2 voire les 3 premières années sont régulièrement constatées. Devant les changements techniques, économiques et la précision de la réglementation, l'accompagnement et les échanges sont indispensables.

D'un point de vue administratif, la conversion en élevage laitier dure en général entre 18 et 30 mois en fonction du système de départ (cf figures 1 et 2).

Raisonner globalement son système pour trouver son optimum

Le plus délicat lorsqu'on engage une réflexion sur la bio est de réussir à penser son futur système en ayant encore en tête des références propres à l'agriculture conventionnelle. En période de conversion, les producteurs s'inquiètent beaucoup de la maîtrise sanitaire et du salissement des terres. Mais les témoignages après conversion laissent apparaître que c'est la gestion du nouveau système fourrager et de l'alimentation qui est en fait le point le plus complexe à maîtriser.

DES MARQUES PRIVÉES POUR ALLER PLUS LOIN

Afin d'aller au-delà de la réglementation Européenne, des producteurs, transformateurs, consommateurs ont créé des marques avec des cahiers des charges propres. Nous pouvons citer par exemple Demeter, Nature et Progrès, Bio Cohérence.

ZOOM SUR BIO COHÉRENCE

Bio Cohérence est une démarche de progrès vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, évoluant en lien avec les Hommes et les Territoires. Pour cela, une association du même nom a été créée en 2010 par différents acteurs professionnels de la bio. Elle rassemble toutes personnes, du producteur au consommateur, souhaitant s'impliquer dans cette dynamique et dans une réflexion commune sur les orientations que doit prendre cette agriculture biologique.

C'est enfin une marque attribuée aux produits respectant les exigences de l'association à tous les échelons de la filière. Bio Cohérence est la garantie d'une consommation plus responsable, soutenant des modes de production, de transformation et de distribution plus durables et plus équitables.



• **Pourquoi avoir fait le choix de la conversion ?**

Avant de m'associer et de convertir ma ferme, j'étais déjà passé en agriculture durable, avec un système herbe, notamment parce que j'étais sensible aux questions environnementales comme la qualité de l'eau. En discutant avec des membres de ma famille, déjà installés en bio depuis 2002, nous avons envisagé de nous associer. Entrer dans le GAEC n'était pas une décision facile à prendre. En octobre 2008, j'ai converti mes terres et mon troupeau et je me suis associé en 2009.

• **Aviez-vous déjà pensé à la bio ?**

J'avais la bio en tête depuis 2006, date de mon entrée dans le groupe du RAD (Réseau Agriculture Durable). Avant, j'avais des a priori sur l'agriculture biologique : la maîtrise des rumex ou les techniques d'élevage en général. De plus, la limite des 3 traitements allopathiques autorisés et, à l'époque, la limitation des anti-parasitaires me semblaient des contraintes importantes.

Ces a priori ont cessé en discutant avec les collègues du groupe. Nous allions souvent sur une ferme bio et c'était rassurant car je voyais que la situation sanitaire se gérât bien en bio. Ensuite, mes associés m'ont aussi rassuré sur la gestion des cultures.

• **Etiez-vous loin de la bio avant votre conversion ?**

Avant de passer en bio, mes pratiques n'étaient pas intensives. Je ne passais qu'un seul fongicide sur céréales alors qu'en système classique, on nous en préconisait trois. Je faisais un désherbage chimique sur le maïs et parfois un rattrapage en localisé. J'utilisais à environ 50 à 70 unités d'azote sur céréales, quand les préconisations étaient plutôt de 90 unités. Le niveau de production des vaches se situait aux environs de 7000 litres. Je réalisais un anti-parasitaire par an et 3 traitements antibiotiques si l'animal était malade. Aujourd'hui, il me semble que j'aurais pu passer en bio dès

le départ, car ce n'est pas insurmontable et il existe des solutions techniques intéressantes.

En plus, aujourd'hui, nous avons accès à plus d'informations qui répondent à nos questions dans la conduite du système.

• **Qu'en pensait votre entourage ?**

J'ai eu la chance de bénéficier de l'ouverture d'esprit de mes parents qui ne m'ont jamais découragé lors de mon changement de système qui privilégiait l'herbe, et ce, malgré mon jeune âge (21 ans). Quand je vois l'influence de certains parents sur l'exploitation de leurs enfants, alors qu'ils sont en retraite, je mesure les circonstances favorables dans lesquelles je me suis installé.

• **Un conseil pour les candidats à la conversion ?**

Appeler un groupement d'agriculteurs bio est déjà important. Il faut aussi se préparer parce que l'autonomie alimentaire est primordiale en bio, vu le prix que coûtent les intrants. Se mettre à faire de l'herbe du jour au lendemain peut être dangereux car les bêtes vont souffrir si elles ne sont pas prêtes. Il y a aussi des illusions dont il faut se méfier : maintenir ses bêtes à un niveau de 9000 litres est compliqué économiquement. Cet objectif semble difficile à tenir car les coûts de productions seront trop élevés, surtout si tu souhaites une bonne traçabilité. Il faut donc augmenter ses surfaces en herbe. Mais attention, le système herbager demande de la technique : il faut penser aux stocks sur pied, ensilage, foin ou enrubannage, et il faut aussi être à cheval sur son calendrier de fauche.



— SÉBASTIEN BARON —

Producteur
à Allaire | Morbihan

RÉF. LAITIÈRE
533 000 L.
[400 000 L PRODUITS]

SAU
161
HECTARES

UTH
3.5

UGB
0.8
/HA DE SFP

Le passage en bio impose une autre vision que le simple objectif de réaliser la référence laitière. L'inadéquation entre le potentiel fourrager des terres et les références laitières, ainsi que les difficultés rencontrées dans la maîtrise des systèmes fourragers expliquent la majorité des cas de sous réalisation de quotas. Atteindre son quota n'est donc pas forcément indispensable pour améliorer ses résultats technico-économiques. L'important, mais aussi le plus compliqué, est de parvenir à une cohérence entre l'économie et la gestion du système de production. Il convient de raisonner sur une approche globale, et non sur des performances techniques par poste.

Finalement, l'adaptation de son système de production au potentiel de ses sols pour être le plus autonome possible est le principal facteur de réussite d'une conversion à l'agriculture biologique (efficacité économique et sécurité technique du système de production).

La conversion en bio ne s'improvise pas, il est nécessaire de respecter un certain nombre d'étapes :

- Demander une visite d'information gratuite et sans engagement au GAB de votre département ou à un autre organisme indépendant de toute vente de produits ou de collecte. Ceci vous permettra d'être orienté dans vos démarches de conversion. Un technicien spécialisé se déplace, vous écoute, répond à vos interrogations, vous explique le cahier des charges et vous suggère des pistes techniques pour lesquelles le seul intérêt est celui de l'éleveur.

- anticiper à des journées portes ouvertes pour profiter de l'expérience des agriculteurs biologiques de votre région et ainsi lever des appréhensions et des réticences sur ce qu'implique une conversion à l'AB. La seule limite est que chaque ferme est différente et que les objectifs de chacun sont variables. Ainsi, il est nécessaire ensuite de mettre en place son propre système bio, adapté à son contexte.

- Se former pour se familiariser avec les nouvelles techniques, mais aussi avec des nouveaux cadres de références. Des groupes de formation et d'échanges existent sur l'ensemble des départements du Grand Ouest.

- Réaliser un diagnostic de changement de système avec un organisme spécialisé en bio. Celui-ci permettra de vérifier que la conversion en agriculture biologique est en adéquation avec les potentialités de la ferme (sols, troupeau...) mais aussi avec les objectifs techniques et économiques de l'éleveur.

- Rencontrer ses partenaires économiques. Ce sont les futurs clients, il est nécessaire de les associer à la démarche de conversion pour s'assurer de la valorisation de la production au terme de la conversion.

L'engagement en bio demande aussi des démarches administratives obligatoires

- Notifier son activité à l'Agence Bio** (avant l'engagement auprès d'un organisme certificateur et au plus tard dans les 15 jours suivant l'engagement). Tout producteur qui fait référence au mode de production biologique, tant sur l'étiquetage que sur la publicité ou les factures, est tenu de notifier son activité à l'Agence Bio. Attention, le non respect de cette notification peut occasionner un retard de conversion et la perte des aides.

- S'engager auprès d'un organisme certificateur : au niveau national, il existe 9 organismes* certificateurs auprès desquels il vous est possible de demander un devis. La signature d'un contrat avec l'un d'entre eux marque le début de la conversion (à condition que le mode de production bio soit respecté dès cette date).

- Demander les aides à la conversion avant le 15 mai suivant l'engagement.



Ces démarches administratives sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre. Il est donc nécessaire de se rapprocher de son GAB ou des services de l'Etat compétents pour s'assurer des démarches administratives à mettre en œuvre pour se convertir en AB.

* ORGANISMES CERTIFICATEURS AGRÉÉS ET TRAVAILLANT EN BRETAGNE

(MISE À JOUR : JUIN 2016)

- ECOCERT FRANCE (FR-BIO-07) – 05 62 07 34 24
- CERTIPAQ (FR-BIO-09) – 02 51 05 14 92
- BUREAU VERITAS / QUALITE FRANCE (FR-BIO-10) – 02 99 23 30 84
- CERTIS (FR-BIO-03) – 02 99 60 82 82
- QUALISUD (FR-BIO 16) – 05 58 06 15 21
- BIOTEK – AGRICULTURE (FR-BIO-17) – 03 25 73 14 48

** AGENCE BIO

6 rue Lavoisier | 93 100 MONTREUIL SOUS BOIS | Service notification :

tél. 01.48.70.48.42

Mél. notification@agencebio.org



FIGURE 3 : RÉPARTITION DES FERMES LAITIÈRES BIOLOGIQUES BRETONNES EN FONCTION DE LA PART DE PRAIRIE DANS LA SAU (EN %)

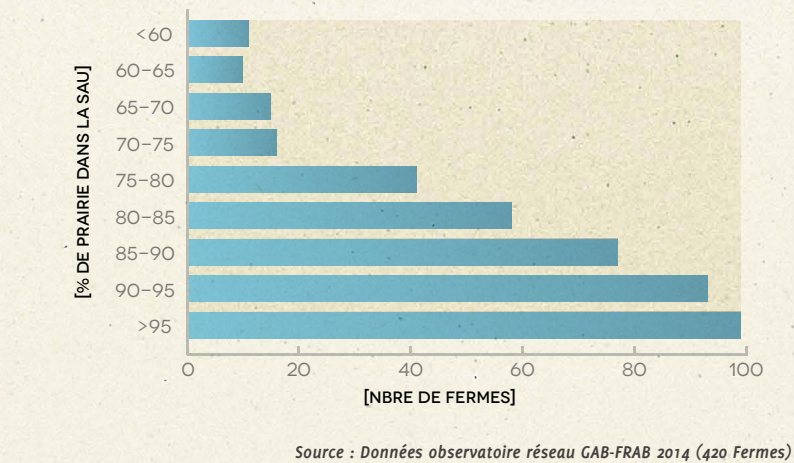


FIGURE 5 : PRODUCTION LAITIÈRE PAR HA DE SAU EN FONCTION DES CONDITIONS PÉDOCLIMATIQUES

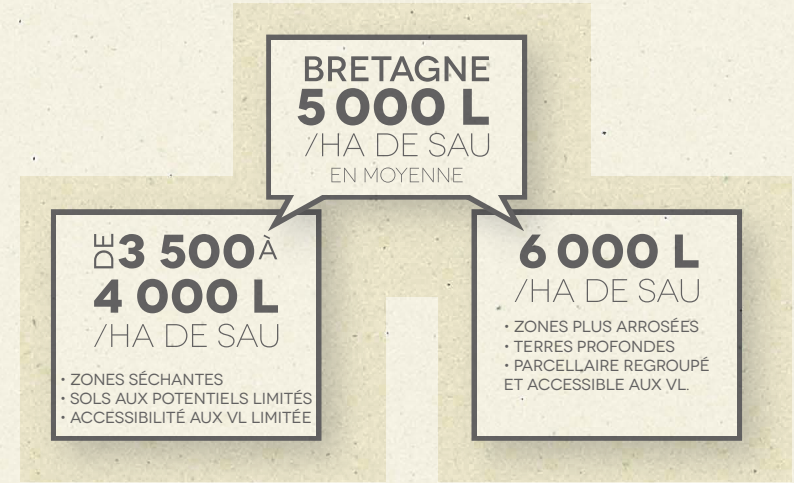
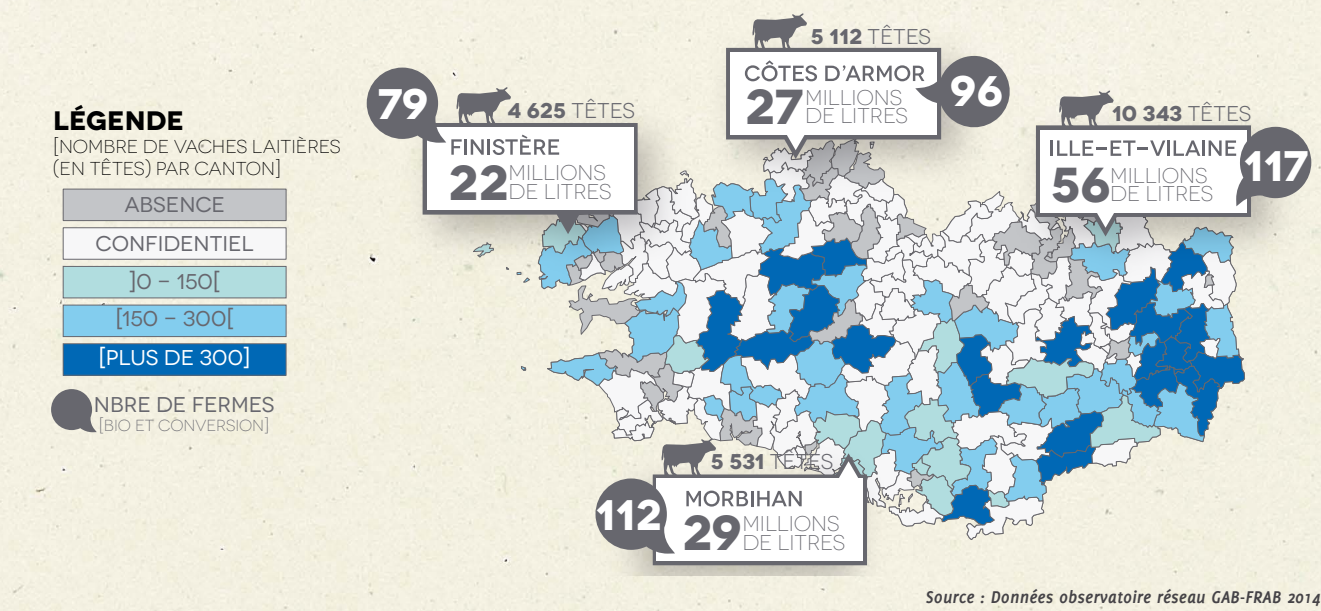


FIGURE 4 : DES ÉLEVAGES LAITIERS BIOLOGIQUES INÉGALEMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE BRETON, CONSÉQUENCE DES CONDITIONS PÉDOCLIMATIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES LOCALES



TABEAU 2 : ILLUSTRATION DE LA DIVERSITÉ IMPORTANTE DES SYSTÈMES LAITIERS BIOLOGIQUES EN LOIRE-ATLANTIQUE.

	Quart inférieur 2004/2014	Moyenne 2004/2014	Quart supérieur 2004/2014
Nombre d'UTH non salariés (associés et exploitants)	1.0	1.9	2.9
Nombre d'UTH (salariés compris)	1.2	2.4	3.9
Surface accessible (ares/VL)	51	97	143
Surface accessible (en % SAU)	-	56%	-
SFP (en % SAU)	81%	88%	95%
Prairies (en % SAU)	69%	80%	89%
Chargement (en UGB/ha SFP)	0.8	1.1	1.3
Référence laitière (en L/UTH)	93 303	151 960	208 660
Réalisation de la référence laitière (en %)	70%	89%	103%
Lait vendu (en L/UTH)	83 599	138 461	192 006
Productivité laitière toutes races (L de lait vendus / VL)	4 037	5 183	6 326

Source : Référentiel Bovins lait biologique – GAB 44 sur la période 2004-2014 .
Résultats moyens de 30 fermes, représentant 14% des élevages bovins lait bio du département, sur 10 ans.

VOUS VENEZ DE LIRE LES PREMIÈRES PAGES DU GUIDE PRODUIRE DU LAIT BIO EN
BRETAGNE. CE GUIDE DE 52 PAGES EST ÉDITÉ ET MIS À JOUR PAR LE RÉSEAU DES
AGRICULTEURS BIO DE BRETAGNE

POUR OBTENIR CE GUIDE, ADRESSEZ-VOUS AU GAB DE VOTRE DÉPARTEMENT



GAB d'Armor

2 avenue du Chalutier sans Pitié - BP 332
22193 Plérin Cedex
Tél. 02.96.74.75.65
Fax : 02.96.74.77.95
gab22@agrobio-bretagne.org



GAB 29

Ecopôle – Vern Ar Piquet
29460 Daoulas
Tél. 02. 98.25.80.33
Fax : 02.98.25.87.80
gab29@agrobio-bretagne.org



Agrobio 35

12, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné
Tél. 02.99.77.09.46
Fax : 02.23.30.15.75
agrobio35@agrobio-bretagne.org



GAB 56

Parc d'activité de Keravel
56390 Locqueltas
Tél. 02.97.66.32.62
gab56@agrobio-bretagne.org